Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20261023-202606CCAS-DE

Commune de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 18h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Christian JOLLY.

Présents : Céline AUFFRAY, Emilie GICQUEL, Yves LE GUEN, Delphine HELLOCO, Rémy FOUCHÉ, Olivier FLAGEUL, Sandra LE GUILLOUX, Nadège JOUAN, Laëtitia HENRY, Marie-Claude MORVAN.

Pouvoir : Jeannine LE MAÎTRE à Marie-Claude MORVAN, Christian JOLLY à Céline AUFFRAY,

Assiste également : Stéphanie LE TOUMELIN.

Date d'envoi des convocations : 09 septembre 2026.

Délibération n° 2026-06 : subvention « le bar du stop » :

Mme Céline AUFFRAY, Adjointe aux Actions Sociales laisse la parole à Mme GICQUEL Émilie, membre de l'association « le bar du stop ».

Mme Émilie GICQUEL explique que le bar du stop est une association dont l'adhésion est libre, le bar est ouvert une fois par mois, propose des animations et des boissons à petits prix.

Le bénéfice des ventes de boissons finance les animations.

Le 21 novembre 2026, l'association veut proposer une animation « atelier écriture et slam », cette animation serait d'un montant de 300.00€ et demande donc une subvention pour financer cet atelier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité (sauf Mme Émilie GICQUEL qui n'a pas pris part au vote) :

- approuvent la subvention de 300.00€ pour l'association « le bar du stop »

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian JOLLY

